Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 22 (1930)
Heft: 3

Artikel: Les dix dernières années de l'industrie horlogère
Autor: Grospierre, A.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-383767

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

d'élection devrait être fixé. Il ne peut être question de composer une commission d'ouvriers uniquement de membres de la même fédération. * Les membres des conseils d'entreprises à l'étranger sont recrutés un peu dans toutes les catégories de la classe ouvrière. Le fait qu'une commission soit formée de membres ayant d'autres convictions, voire même si elles sont tout à fait adversaires, n'est d'aucune importance. L'essentiel est que les membres de la commission faisant partie de notre syndicat, accomplissent leur mandat en syndiqués consciencieux. Je veux dire par là, qu'il ne suffit pas d'organiser des cours ou des assemblées. Je voudrais souligner également qu'un membre intelligent et qui a foi dans la cause qu'il défend, pourra devenir un homme de confiance capable, et cela sans qu'il soit besoin de suivre des cours spéciaux, mais uniquement en prenant part aux assemblées et en s'intéressant à la littérature du parti et du syndicat. Malgré cela il est indispensable de ne rien négliger en ce qui concerne l'organisation d'assemblées spéciales et la publication de documents se rapportant au mouvement.

Nous ne voulons pas entrer dans des détails au sujet de la lutte à mener pour obtenir le droit de collaboration. Concernant la tactique et le côté pratique de la question, il sera préférable que les cercles intéressés en fassent l'objet de leurs discussions. Par contre, il est de toute nécessité que les syndicats vouent la plus grande attention à cette question de droit de collaboration. Le droit de collaboration est en lui-même un peu de la démocratie des fabriques qui représente un puissant facteur de l'émancipation de la classe ouvrière.

Les dix dernières années de l'industrie horlogère.

Par *A. Grospierre.*

L'examen des résultats industriels a des buts divers. Ceux que nous nous proposons d'atteindre visent particulièrement les effets de la « rationalisation », si ce terme peut être employé en lieu et place de « spécialisation » et leurs conséquences au point de vue du chômage dans l'industrie de la montre.

Comme point de départ, le lecteur doit avoir sous les yeux un tableau des dix dernières années des exportations, s'il veut qu'un examen, même superficiel, lui soit compréhensible.

Avec ces chiffres l'importance de cette industrie apparaîtra nettement dans son ensemble.

---

* A moins que tous les ouvriers de la fabrique ne soient syndiqués dans la même organisation. Réd.

	Nombre de montres et mouvements finis	Valeur en francs
1920	13,729,870	325,582,350
1921	7,853,240	169,131,000
1922	9,569,802	179,736,500
1923	13,389,693	216,552,000
1924	17,374,450	273,150,000
1925	21,161,343	283,636,708
1926	18,851,928	239,448,088
1927	20,198,581	250,362,094
1928	22,864,456	270,660,752
1929	23,182,544	276,748,611

Si les prix moyens des montres exportées ne peuvent constituer une base commerciale, il n'en reste pas moins intéressant de suivre ces fluctuations. Le lecteur en tirera les conclusions qu'il voudra.

Voici pour cette même période la moyenne des prix par pièce:

Année	Prix moyen Fr.	Année	Prix moyen Fr.
1920	23.10	1925	15.60
1921	18.70	1926	13.40
1922	16.60	1927	12.70
1923	16.10	1928	11.70
1924	15.60	1929	11.90

Cette diminution si marquée ne permet pas de déduire une rationalisation intelligente de l'industrie horlogère, mais plutôt une concurrence interne du plus fâcheux effet.

Dans tous les cas la preuve n'est pas faite que le bénéficiaire soit l'acheteur d'une montre, mais, en revanche, on n'en pourrait pas dire autant du grossiste.

Cette petite digression n'est ici que pour mieux démontrer l'erreur des baisses de salaire, cela aussi bien pour le fabricant d'horlogerie que pour l'acheteur lui-même.

Nous ne pouvons laisser de côté dans cet exposé un phénomène inquiétant à la fois les industriels, les pouvoirs publics et les ouvriers.

Il s'agit des exportations des pièces détachées. Les mesures douanières ont provoqué des résultats inattendus, du moins, des horlogers suisses.

Pour éviter, sur les montres finies, l'application des tarifs élevés de la douane, on a procédé par l'exportation des pièces détachées, taxées comme fournitures. En réalité, il s'agissait bien de montres finies, mais démontées pour passer la frontière et qu'il suffisait de terminer au pays destinataire par un nouveau remontage.

De là à passer à la fabrication elle-même ou plus exactement à l'achat des ébauches et autres fournitures nécessaires à la terminaison des montres, il n'y avait qu'un pas. Cela était d'autant plus facile que tous les perfectionnements apportés à l'ébauche elle-même permettaient une terminaison constamment simplifiée.

Après les pièces détachées est venu le « chablon » qui n'est autre chose que l'expédition de toutes les pièces d'une montre,

préparées de telle manière qu'il suffit d'un simple remontage au pays destinataire sans avoir passé par le fabricant d'horlogerie.

Le « chablon » est une exportation en grand du travail de l'ouvrier horloger suisse. Il est donc nécessaire de connaître la part et la valeur de ces exportations spéciales qui s'ajoutent aux exportations. Pour 1929, elles se chiffrent à plus de 30 millions de francs.

Cette statistique est intéressante, car elle établit la différence en valeur des articles exportés sous cette rubrique et les quantités qui marquent clairement l'exportation des chablons.

Année	en quintaux	en francs	Anneé	en quintaux	en francs
1920	2697	2,158,341*	1925	2024.28	18,693,699
1921	1099	11,327,659	1926	2034,74	18,812,527
1922	1480	11,511,105	1927	2057,24	22,882,717
1923	2238	13,648,182	1928	2699,08	29,776,118
1924	1824	16,874,000	1929	2762.93	30,590,451

* On peut établir pour les chiffres de 1920 la différence entre l'importation des fournitures et celles dites des « chablons ». Le poids diminue et la valeur augmente.

L'industrie horlogère, concernant les statistiques, possède deux groupes essentiels, celui du mouvement et celui de la boîte.

Si paradoxal à première vue que puisse paraître le fait, il n'en révèle pas moins dans la pratique deux industries séparées.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur le nombre des boîtes contrôlées et le nombre des mouvements exportés pour comprendre ce divorce. D'ailleurs, le nombre des boîtes importées constitue une preuve définitive de ces relations purement commerciales entre ces deux industries, le mouvement et la boîte de montre.

L'exportation des mouvements en boîtes est de 5,565,745, chiffre auquel on doit ajouter, comme nous le disons plus haut, une grosse part des 30 millions indiqués sous « pièces détachées et chablons ».

La variation des boîtes de montre contrôlées et la fluctuation des modes ajoutent une insécurité notoire à cette industrie. Depuis 1882, date de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le contrôle, le plus haut chiffre de boîtes en métal précieux, soit platine, or et argent, poinçonnées est celui de 1901, qui est de 4,383,172.

En 1928, il est de 3,059,272 et en 1929 de 2,517,281, alors qu'on atteint le plus haut chiffre en exportation de mouvements finis qui est supérieur à 23 millions.

La cause de ce déficit notoire dans l'industrie de la boîte provient de l'expédition des mouvements, soit en chablons, soit complètement terminés dans les pays à grande consommation, pays dans lesquels on a créé des fabriques de boîtes. On ne se contente pas de fabriquer des boîtes pour les mouvements suisses qu'on termine, mais on lance sur le marché suisse des boîtes de toute qualité. C'est ainsi que l'année dernière 355,806 boîtes ont été vérifiées par les bureaux à l'importation.

Durant cette période, quel a été l'état du marché du travail?

Les ouvriers de l'industrie horlogère depuis fort longtemps sont habitués aux « crises ». Industrie de luxe, disait-on, et on attendait dans un état voisin de la misère une reprise des « affaires ». Cependant, aucun moyen de contrôle ne permettait d'établir l'importance du chômage en temps de crise, tout comme de connaître le degré d'occupation dans les diverses catégories en pleine période de prospérité.

Peu d'industries ont subi autant les effets de la spécialisation. On peut affirmer que dans aucune autre la diminution du temps de travail ne s'est imposée avec autant de nécessité.

Malheureusement, l'esprit ne suit pas de près la technique et l'on croit encore chez beaucoup de patrons que les longues journées seraient nécessaires.

Nous avons écrit déjà que dans les années 1880 on produisait 4 millions de montres pour 40,000 ouvriers, soit 100 montres par an et par ouvrier, et l'on travaillait 12 à 14 heures au minimum.

On est arrivé avec la semaine de 48 heures à produire 23 millions de mouvements avec 46,000 inscrits en fabrique, soit une production cinq fois plus forte par ouvrier.

La conséquence est que le chômage s'aggrave dans cette industrie et qu'il s'y installe en permanence.

Rien ne le prouve plus sûrement que les sommes versées par la Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers à ses sociétaires dans les cinq dernières années, sommes dont les deux tiers ont été affectés aux localités horlogères.

Afin d'établir une comparaison intéressante entre le chômage et la production, nous avons placé les indemnités en regard des sommes totales des exportations horlogères:

Années	Indemnités de chômage en francs	Sommes des exportations en francs
1925	355,317.03	302,330,407
1926	1,065,694.32	258,260,615
1927	1,687,930.62	273,244,811
1928	868,516.64	300,436,870
1929	1,089,100.—	307,339,142

Il y a variation, mais il y a constance dans le chômage.

L'examen, auquel nous venons de nous livrer, aboutit au résultat précis suivant:

1° Que la spécialisation est entrée dans la pratique de l'industrie horlogère autant si ce n'est plus que dans les autres.

2° Que la trustification de l'ébauche n'a pas encore eu pour effet de stabiliser la situation pour le monde patronal.

3° Que la semaine de 48 heures n'a porté aucun préjudice à la production, mais au contraire que l'état de chômage permanent permet de conclure que dans cette industrie on peut envisager de nouvelles réductions de temps de travail sans nuire en rien à la production. On pourrait même ajouter que c'est un des remèdes les plus sûrs à appliquer pour le bien de cette industrie.